



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Origine des excédents agricoles et leurs rôles dans l'économie française

Jean-Pierre Domecq

Résumé

Les excédents agricoles trouvent leur origine dans la fuite en avant productiviste que l'agriculture est obligée de mener pour faire face à l'écartement croissant du ciseau de ses prix de vente et du prix de ses intrants. Cet article propose de montrer comment cette première source d'excédents est ensuite amplifiée, au détriment de la production céréalière et de l'élevage français, par le fonctionnement de la Politique Agricole Commune, sans que l'économie française puisse récupérer à son profit les excédents agricoles ni par l'exportation, ni par une quelconque limitation de la production.

Abstract

The reason for the agricultural surplus produce is the blind developement of productivism which is compelled to rule over agriculture in order to face this increasing differences between the selling prices and the cost of the inputs. This survey shows how this first source of surplus is heightened by the E.E.C. Agricultural Policy, to the prejudice of the french production of cereal and french farming and this, without the French economy being able to recover, for its own benefit, its agricultural surplus produce throught exports or any limitation of the agricultural production.

Citer ce document / Cite this document :

Domecq Jean-Pierre. Origine des excédents agricoles et leurs rôles dans l'économie française. In: Économie rurale. N° 194, 1989. pp. 29-33;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1989.4020>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1989_num_194_1_4020

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ORIGINE DES EXCÉDENTS AGRICOLES ET LEURS RÔLES DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE*

JEAN-PIERRE DOMEQ*

Résumé :

Les excédents agricoles trouvent leur origine dans la fuite en avant productiviste que l'agriculture est obligée de mener pour faire face à l'écartement croissant du ciseau de ses prix de vente et du prix de ses intrants. Cet article propose de montrer comment cette première source d'excédents est ensuite amplifiée, au détriment de la production céréalière et de l'élevage français, par le fonctionnement de la Politique Agricole Commune, sans que l'économie française puisse récupérer à son profit les excédents agricoles ni par l'exportation, ni par une quelconque limitation de la production.

Summary :

ORIGIN OF AGRICULTURAL SURPLUS PRODUCE AND THEIR PARTS IN FRENCH ECONOMY

The reason for the agricultural surplus produce is the blind development of productivism which is compelled to rule over agriculture in order to face this increasing differences between the selling prices and the cost of the inputs. This survey shows how this first source of surplus is heightened by the E.E.C. Agricultural Policy, to the prejudice of the french production of cereal and french farming and this, without the French economy being able to recover, for its own benefit, its agricultural surplus produce through exports or any limitation of the agricultural production.

La PAC devait, dès ses origines, poursuivre deux objectifs :

1° Préparer l'ouverture de nouveaux débouchés pour la production céréalière dont l'offre connaissait une progression sans précédent sous l'effet du progrès des méthodes culturales.

2° Favoriser l'évolution, dans le respect du maintien de structures familiales ouvertes au progrès, de la productivité des petites exploitations appartenant au système de la polyculture-élevage. Système caractérisé jusque-là par l'absence de valorisation sur place d'une faible récolte de céréales et par des méthodes d'élevage herbagères faiblement productives.

L'élargissement des marchés nationaux au Marché Commun, protégé des aléas déstabilisants du marché mondial, représentait alors une opportunité exceptionnelle de réussite de ces deux objectifs. Mais encore fallait-il que soit respecté le fondement technique de leur harmonisation constitué par l'adoption de nouvelles méthodes intensives d'alimentation du bétail. Méthodes fondées sur la fourniture à l'animal d'une nourriture concentrée et équilibrée à base de céréales, afin de dépasser le goulot de produc-

tion représenté par la capacité d'ingestion limitée de la bête (1). Cette nouvelle définition de l'alimentation animale pouvait ainsi faire coïncider l'ouverture nécessaire de nouveaux débouchés pour les céréales et l'augmentation de la productivité de l'élevage. La situation économique des années soixante facilitait en outre la transition. L'accroissement des besoins en produits carnés lié à l'amélioration du niveau de vie pouvaient se traduire, avec le développement d'une alimentation animale à base de céréales, par un formidable accroissement de la consommation indirecte par les ménages.

Mais pour cela la CEE devait définir un prix des grains favorable à ces méthodes d'alimentation animale, sans pénaliser par ailleurs la production céréalière par des prix trop bas. Le succès de la PAC devait donc reposer sur l'arbitrage du conflit d'intérêt du type fournisseurs-clients, entre les deux grandes composantes du monde agricole : les céréaliers et les éleveurs (2).

L'ARBITRAGE CÉRÉALIERS-ÉLEVEURS

Aux Etats-Unis, le prix de marché des grains suit, en période de surabondance de l'offre, le prix minimum

* Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Pau

Cet article est un extrait de la thèse en Sciences Economiques effectuée par l'auteur, sous la direction du professeur Colette Nême, à l'Université de Droit et d'Economie de Paris II. Cette thèse fut soutenue le 18 février 1988 sous le titre "Le contenu total des importations des échanges agro-alimentaires français".

1. Dans un système semi-intensif herbager, du type polyculture-élevage français, une vache laitière nourrie à base d'herbe et d'aliments grossiers équilibrés ne peut dépasser une production journalière de 15 litres par jour. Si, dans

un système intensif du type hollandais, on livre à cette bête une ration concentrée de céréales (1/3 soja, 2/3 maïs par exemple), à raison de 1 kg pour 2,5 kg de lait supplémentaire, sa production journalière pourra dépasser 40 litres par jour.

2. Plus de 60 % des céréales trouvent actuellement leur débouché dans l'alimentation animale et 42 % des unités fourragères consommées par le cheptel européen proviennent des céréales et de leurs dérivés. Source : *Annuaire Statistique Européen* ; 1986, pp. 228-229.

garanti au producteur lui-même calqué sur le « loan rate ». Compte tenu de l'importance de la production des Etats-Unis, le prix du marché américain fait office de cours mondial. Le maintien, par les autorités américaines du « loan rate » à un faible niveau permet de satisfaire l'intérêt des clients de la céréaliculture. Mais les céréaliers américains ne subissent que très partiellement la faiblesse du prix américain-cours mondial, car ils reçoivent des paiements compensatoires qui couvrent la différence entre le prix du marché ajusté sur le « loan rate » et le prix d'objectif (« target price »). Toutes les parts de la production céréalière sont ainsi subventionnées : celles qui seront écoulées sur le marché national comme celles qui partiront sur les marchés extérieurs. Le système du prix des céréales aux Etats-Unis permet donc de fixer un prix de marché des céréales favorable à la fois à l'exportation et aux éleveurs, tout en garantissant aux céréaliers un niveau de prix supérieur à celui du marché. L'antagonisme d'intérêt céréaliers-éleveurs est ainsi désamorcé.

La CEE a défini un autre système de prix agricoles qui permet, grâce à des mesures protectionnistes, la fixation d'un niveau de prix de marché des céréales supérieur au cours mondial. Des subventions à l'exportation sont alors nécessaires pour parvenir à écouler sur le marché mondial les quantités excédentaires dans le Marché Commun. Le prix élevé des céréales européennes est donc supporté principalement par les éleveurs qui représentent le principal débouché intérieur. Mais ce prix élevé des céréales retenu aux origines du Marché Commun ne pouvait satisfaire ni les pays nordiques dont les agricultures étaient déjà spécialisées en élevage, ni les Etats-Unis qui voyaient là une incitation à la production européenne et craignaient donc de perdre le marché des Six. Aussi la Communauté dut-elle accorder la libre entrée, sur son marché, du soja et d'autres produits fourragers à bas prix qui allaient devenir les produits de substitution des céréales. Ainsi l'arbitrage céréaliers-éleveurs s'opère dans la CEE en ménageant, d'un côté l'intérêt des céréaliers par la fixation d'un niveau des prix des céréales élevé et en permettant de l'autre aux éleveurs de contourner la cherté des céréales par l'importation en franchise de droit de douane, de matières fourragères à bas prix. Les conséquences de ce système d'arbitrage céréaliers-éleveurs sont doublement fâcheuses, tant pour les céréaliers que pour les éleveurs et frappent en premier lieu l'agriculture française.

L'APPARITION D'EXCÉDENTS CÉRÉALIERS

Le prix élevé des grains communautaires a d'abord favorisé leur production dans des régions naturellement peu favorables à la culture mais il a surtout conduit au remplacement dans les rations animales des céréales européennes par les importations fourragères. La substitution s'opère d'abord au profit de PSC surtout riches en énergie et qui présentent donc des propriétés nutritives équivalentes au blé, à l'orge ou au maïs (3). Elle s'étend ensuite

3. Depuis 1981, « l'avantage manioc » varierait suivant les années : entre 14,8 % et 17 % par rapport à l'orge, selon l'A.G.P.B. (rapport de La Baule 1987), ou entre 11 % et 33,5 % par rapport au maïs, selon nos propres calculs. Ces résultats sous-estiment cependant « l'avantage manioc » car ils sont effectués à partir du prix du manioc sur le marché français, supérieur de près de 80 % au prix C.A.F. Rotterdam qui est beaucoup plus significatif du prix réellement payé par les éleveurs du nord de l'Europe.

4. Au rapport technique d'une ration équilibrée à partir de 1 kg de soja pour

au soja. Celui-ci, sensé être utilisé pour compléter l'insuffisante teneur en protéines des céréales, en vient à les remplacer dans leur apport énergétique (4).

L'évaluation de l'apport nutritif des importations de soja et de PSC révèle que la Communauté à Dix devrait mobiliser une surface nécessaire à la récolte de 100 millions de tonnes de blé pour parvenir à l'auto-suffisance alimentaire de son cheptel (5). Les Etats-Unis reprochent à la CEE d'écouler sur le marché mondial 20 millions de tonnes d'excédents céréaliers.

Concurrencée par les importations dans ses débouchés animaux, la production végétale doit alors se réfugier dans les créneaux protégés par la PAC contribuant ainsi à concentrer l'offre sur certaines céréales à paille.

LE RETARD TECHNIQUE DE L'ÉLEVAGE FRANÇAIS

Le système d'arbitrage communautaire, combinant la cherté des céréales aux importations fourragères à bas prix, n'a pas placé tous les éleveurs de la CEE dans les mêmes conditions d'accès aux techniques intensives. Pour parvenir à adopter ces techniques, l'éleveur doit maîtriser l'équilibre des rations alimentaires de son cheptel d'autant mieux que les constituants de ces rations, les céréales et le soja, sont chers. Or, seuls certains éleveurs, situés essentiellement dans les pays en bordure de la mer du Nord ont accès aux importations fourragères à bas prix. Les autres, c'est-à-dire les éleveurs de l'ouest et surtout du sud de la France, travaillent à partir de céréales européennes payées au prix européen (6). Il s'en est suivi une évolution divergente des élevages du nord et du sud de la Communauté.

Au nord, les éleveurs favorisés par la faiblesse du coût de l'alimentation de leur cheptel ont accru leur avance technique initiale. S'est alors affirmée une agriculture « portuaire » transformant du soja américain et bientôt du manioc thaïlandais en viande porcine et en lait. L'intensification des méthodes de production et l'ouverture des frontières permirent ainsi aux élevages septentrionaux de conquérir, les premiers, d'appréciables parts du marché communautaire, que devait consolider, dans le domaine laitier, l'instauration de quotas de production, avant que les élevages méridionaux aient pu dévoiler toutes leurs capacités productives.

Au sud, compte tenu de la cherté des céréales et d'une formation technique souvent insuffisante, les agriculteurs n'étaient pas certains de pouvoir récupérer les frais occasionnés par l'intensification de leur élevage généralement associé à la polyculture. Un kilogramme supplémentaire de céréales permet, en effet, d'accroître d'à peine plus d'un litre la production de lait s'il n'est pas fourni à l'animal dans de bonnes conditions. Or, un litre de lait est vendu seulement 20 à 30 % plus cher qu'un kilogramme de céréales et les quantités de travail nécessaires pour obtenir l'un et l'autre sont sans commune mesure.

2,5 kg de maïs, devrait correspondre le rapport inverse des prix. Or ce rapport est voisin de 1 depuis 1974.

5. Calcul effectué en fonction de la teneur des volumes importés en « protéines digestibles en fonction de l'azote » (PDIN).

6. Les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne absorbent plus des trois quarts des P.S.C. importés par la CEE. La Grande-Bretagne : 8,9 %, la France 6,5 % et l'Italie : 4,3 %. Source : NIMEXE.

Les fulgurants progrès de la productivité de la culture des céréales, qui étaient, eux, à la portée du niveau technique des agriculteurs, encourageaient de plus le maintien sur les exploitations de petites surfaces de blé ou de maïs destinées à la vente et non à une valorisation sur place par le bétail. Il était donc tout à fait rationnel, compte tenu de leur faible niveau technique et de la cherté des céréales, que les agriculteurs du sud hésitent à entreprendre une valorisation à la ferme de leur grain en intensifiant l'alimentation de leur cheptel. Les exploitations méridionales de taille moyenne se sont ainsi figées davantage dans le système de polyculture-élevage, retardant le passage vers une spécialisation en élevage plus productif.

Les évolutions différentes au nord et au sud de la CEE, fondées sur l'adoption ou non des méthodes d'alimentation intensives à base de céréales, se révèlent clairement au niveau des taux d'accroissement des principales productions animales :

Évolution de 1968 à 1985 des principales productions animales dans la CEE
(taux d'auto-apvisionnement base 100 en 1968)

	NL	F	RFA	GB	B-LX	DK	I	Ir
Beurre	181	97	111	190	96	98	97	102
V. Bov.	130	111	140	144	146	150	94	110
V. Por.	158	93	92	122	115	75	80	71

Source : C.E.E. Rapports 1982 et 1987.

La Politique Agricole Commune n'a donc pas su assurer la transition entre une consommation directe de céréales avec le pain, et une consommation indirecte beaucoup plus abondante avec la viande car elle n'a pas accompagné l'élevage dans son passage des méthodes herbagères semi-extensives vers les techniques très intensives à base de céréales. Cet échec peut être mesuré par la différence de niveau, entre les Etats-Unis et la Communauté, des consommations directe et indirecte de céréales par habitant. Chaque Américain absorbe, en effet, 540 kg de céréales par an. Dans le Marché Commun ce chiffre est de 240 kg seulement (AGPB 1987). Il ne reste donc aux céréales françaises qu'à s'exporter sans cesse davantage hors des frontières du Marché Commun. De 1974-1977 à 1982-1985 les exportations se sont accrues de 130 % vers la CEE et de 277 % vers le reste du Monde (INSEE - RCA). Aussi la France apparaît-elle, par l'importance de ses ventes d'excédents sur le marché mondial, comme principale responsable, parmi les Douze, des excédents céréaliers :

Comparaison de la participation des Etats membres à la production de blé et aux exportations de blé hors CEE en 1982 et 1984
(% des tonnages des Dix)

		D	F	I	NL	B-L	GB	Ir	DK	Gr
1981	% prod	14,8	42,9	16,8	1,6	1,64	15,3	0,43	1,2	5,3
	% expo	9,6	62,4	9,2	2,6	5,7	2,6	0,01	1,0	6,1
1984	% prod	15,2	41,8	14,5	1,7	1,7	18,2	0,6	2,6	3,5
	% expo	14,7	63,2	7,5	2,7	3,1	7,1	0	1,8	4,1

Source : à partir du Rapport Annuel CEE 1986, p. 138 et 139

Le progrès technique intervenu depuis la dernière guerre dans les méthodes culturales, et, la formation de la CEE se sont donc traduits paradoxalement :

- d'un côté, par l'ouverture des céréales françaises aux échanges mondiaux,
- de l'autre, par le blocage de l'élevage français sous l'effet de la cherté des céréales communautaires et de la concurrence des élevages du nord de la CEE, transformant des matières fourragères importées de pays-tiers.

Cette évolution défavorable, dans le cadre communautaire, de l'agriculture française est restée occultée, à partir des années soixante-dix, par la très apparente participation des exportations agricoles à l'amélioration du solde commercial. La France pensait alors récupérer à son profit, par l'exportation, l'apparition à son niveau des excédents européens. Mais l'exportation de ces excédents représente-t-elle un enjeu tel pour l'économie française qu'elle dispense d'une réforme profonde de la PAC et justifie la poursuite du conflit commercial avec les Etats-Unis, ainsi que la déstabilisation des agricultures du Tiers-Monde ? Pour apprécier le rôle des exportations d'excédents dans l'économie française, il est nécessaire de connaître d'une part, le coût en devises et subventions de la production agricole surabondante et d'estimer d'autre part, « l'effet d'entraînement » sur le reste de l'économie française qui serait perdu si les excédents venaient à disparaître sous l'effet d'une limitation quelconque de la production.

LE CONTENU EN IMPORTATIONS DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Il représente l'ensemble des intrants importés qui ont été nécessaires à la production de la branche. Cet ensemble comprend deux types d'importations :

- les importations de consommations intermédiaires directement utilisées,
- les importations nécessaires à la fabrication, en France, des intrants de l'agriculture ainsi que les importations incluses dans les intrants des intrants.

La prise en compte de toutes ces catégories d'intrants importés peut être effectuée par inversion de la matrice des entrées intermédiaires du tableau entrées-sorties de l'économie française, assorti des consommations intermédiaires importées. Est alors défini le contenu en importations de la production des différentes branches de l'économie française (7).

**Contenus en importations de l'agro-alimentaire
et des principales branches françaises
(en franc par franc)**

agro-alimentaire		autres branches			
	1970	1983	1970	1983	
ylviculture	0,02	0,04	armement	0,11	0,17
paint-pât.	0,08	0,07	équipement indus.	0,14	0,19
tabacs	0,06	0,08	bâtiment	0,11	0,17
boissons	0,06	0,09	auto-moto-cycles	0,15	0,18
lait	0,05	0,10	électronique prof.	0,14	0,22
pêche	0,06	0,10	matériel ferrov.	0,14	0,22
vianades	0,09	0,13	habillement	0,13	0,20
agriculture	0,07	0,14	matériel électrique	0,17	0,23
sucre	0,11	0,15	navale	0,17	0,27
autres I.A.A.	0,23	0,22	chimie minérale	0,16	0,23
conserves	0,19	0,24	sidérurgie	0,23	0,28
trvx du grain	0,17	0,23	aéronautique	0,29	0,37
corps gras	0,40	0,36	métaux non fer.	0,46	0,40

Source : J.P. Domecq, Op. cit.

Pour produire 1 franc, l'agriculture française réclamait donc 7 centimes d'importations de toutes natures en 1970 et 14 centimes en 1983. D'une manière générale, les productions des branches de l'agro-alimentaire coûtent moins en devises que celles des principales autres branches de l'économie française. Mais les données concernant l'agriculture représentent une valeur moyenne qui mêle le contenu en importations de la production évaluée au cours européen (et donc des exportations vers la CEE) au contenu en importations des exportations vers le reste du Monde (évaluées au cours mondial). La valeur totale de la production agricole, mentionnée dans le tableau « entrées-sorties » et utilisée dans le calcul, est en effet évaluée au prix européen pour la partie écoulée dans la CEE et au prix « franco à bord » basé sur le cours mondial pour les exportations hors CEE. La vérification de la pertinence de la notion de « pétrole vert » doit donc passer par la différenciation des apports en devises des exportations intra et hors CEE.

LA DIFFÉRENCIATION DES APPORTS EN DEVICES SUIVANT LA DESTINATION DES EXPORTATIONS

A partir des données mentionnées plus haut, nous obtenons un apport en devises moyen des exportations de la branche « agriculture » de : 1 franc - 0,14 franc = 0,86 franc. Un franc de céréales exportées apporte donc en moyenne 86 centimes de devises. Or, sur une tonne de blé vendue par la France, 540 kg restent dans la CEE et 460 kg gagnent le marché mondial (INSEE - RCA). Mais il faut la même quantité d'intrants importés pour obtenir 1 kg de céréales vendu au prix européen et 1 kg vendu au cours mondial. D'où la différence d'apports nets en devises entre les deux types d'exportation.

7. Les contenus en importations et les coefficients d'entraînement présentés sont issus du « Contenu en importations des échanges agro-alimentaires

**Comparaison des apports en devises de céréales
selon leur destination in ou hors CEE
(C.I. = contenu en importations)**

		1970	1974	1980	1983
C.I. par kilo		0,0328	0,0764	0,1471	0,2070
EXPORT vers CEE	C.I. par franc	0,0679	0,1132	0,1368	0,1391
	apport en devises par franc	0,9321	0,8868	0,8632	0,8609
	apport en devises par kg	0,4501	0,5983	0,9278	1,2815
EXPORT hors CEE	C.I. par franc	0,1213	0,1033	0,1844	0,2104
	apport en devises par franc	0,8786	0,8967	0,8156	0,7896
	apport en devises par kg	0,2375	0,6363	0,6505	0,7768

Source : calculs de l'auteur

Depuis 1983, l'effondrement des cours mondiaux a très fortement creusé l'écart entre les apports en devises des exportations in et hors CEE, tout en accroissant les subventions (restitutions) destinées à combler la différence prix. Si l'on retient le contenu en importations de 1983 et le cours mondial de 1988, 1 kg de céréales n'apporte plus que 20 centimes de devises pour un coût en restitutions de 80 centimes ! Suivant une vision nationaliste étroite, le manque à gagner qui en découle pour la France n'est que virtuel car les agriculteurs perçoivent le prix européen sur toutes leurs livraisons : celles qui resteront dans la CEE et celles, excédentaires, qui devront être bradées sur le marché mondial. Ainsi à l'apport en devises des 20 centimes s'ajoute la part des restitutions qui est financée par les autres pays membres de la CEE. Le bénéfice que retire la France de l'exportation des excédents céréaliers hors du Marché Commun est donc issu moins du produit de leur vente que de leur ponction sur le budget communautaire.

L'exportation hors CEE demeure cependant un élément nécessaire à la PAC, ancrée dans son système d'arbitrage céréaliers-éleveurs. L'écoulement sur le marché mondial des excédents permet, en effet, aux céréaliers de continuer à percevoir un prix rémunérateur et de faire accepter ce prix aux éleveurs du nord de la CEE en les laissant importer des produits fourragers à bas prix. Le gel des terres ne dérangerait en rien cet ordre des choses. Il freinerait même la baisse du prix des céréales, prix dont la hauteur par rapport au cours mondial devient gênante du fait des montants croissants de restitutions qu'elle entraîne sur des volumes exportés eux-mêmes en développement. La disparition des exportations françaises sur le marché mondial atténuerait en outre la sourde opposition des Etats-Unis à la Politique Agricole Commune. Mais en choisissant ce moyen de conservation, la PAC porterait atteinte au pouvoir d'entraînement de l'agriculture.

français » J.P. Domecq ; Thèse pour le doctorat ès Sciences Economiques, Paris II, février 1988.

L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DE L'AGRICULTURE

Il représente l'augmentation totale des commandes reçues par l'ensemble de l'économie nationale à la suite de l'accroissement de 1 franc de la production agricole. Les coefficients présentés ci-contre prennent en compte les « fuites » de commandes constituées par les achats d'intrants importés (8).

— Lorsque l'élevage produit 1 franc de lait, l'ensemble des autres branches de l'économie française reçoit de manière directe et indirecte 1,24 franc de commande. La réduction de 1 franc de la production de la branche « agriculture » entraînerait sur la base des résultats de 1983, une perte d'activité de 1 franc subie par toutes les autres branches nationales. Les effets d'entraînement de l'agriculture et des branches de l'agro-alimentaire sont parmi les plus élevés de toutes les activités françaises. Geler les terres revient donc à geler aussi une part importante de l'économie française. C'est donc en terme d'entraînement de l'économie nationale qu'il faut mesurer l'intérêt que retire la France de ses exportations d'excédents agricoles et non plus en terme d'apport en devises.

CONCLUSION

Hauteur du prix des céréales et libre-entrée des matières fourragères à bas prix se sont donc conjuguées pour créer des distorsions de concurrence en élevage et pour saturer le marché européen des céréales. Les excédents qui en résultent doivent alors être écoulés sur le marché mondial à des prix de braderie présentant un fort contenu en importations. La limitation autoritaire de la production qui pourrait être une alternative à l'exportation comme moyen d'écoulement des excédents, affecterait profondément le niveau d'activité de l'économie nationale.

La véritable solution au problème des excédents céréaliers passerait par la réorientation de leurs débouchés vers l'immense marché fourrager de la Communauté. Cette mesure supposerait le retour à la compétitivité des céréales face aux PSC et au soja importés. Or, la taxation de ces produits pour contrôler leur entrée dans la CEE, est impraticable sur le plan juridique et politique. Elle n'est pas souhaitable, en outre, pour l'élevage européen.

Le seul moyen de rendre aux céréales leur compétitivité sur le marché communautaire est alors d'abaisser leur prix, ce qui ne manquerait pas de susciter un tollé de la part des céréaliers. Il est donc nécessaire de trouver une voie conciliante qui pourrait passer par l'écoulement des volumes excédentaires sur un marché communautaire « libre » où ils affronteraient la concurrence des PSC et du soja importé. L'arrivée sur ce marché « libre » de céréales en provenance de pays tiers serait freinée par le système des prélèvements déjà en vigueur. L'offre serait réservée aux organismes collecteurs et la demande aux éleveurs, à leurs coopératives et aux fabricants d'aliments du bétail. Le prix d'équilibre se fixerait alors par rapport aux seuls PSC et soja, autour d'un seuil de substitution voisin actuellement de 0,60 frc/kg. La demande visée serait celle de l'élevage méridional gêné jusqu'à présent dans son accès aux techniques intensives, par la cherté des céréales européennes. Il s'agirait donc de l'ouverture de nouveaux débouchés gagnés sur des techniques d'élevage à la rentabilité dou-

Coefficients d'entraînement de l'agro-alimentaire et des principales branches de l'économie française (en franc par franc)

agro-alimentaire			autres branches		
	1970	1983		1970	1983
silviculture	0,26	0,28	bâtiment	0,71	0,55
tabac	0,39	0,49	électronique prof.	0,53	0,59
paint-pât.	0,87	0,58	équipement indus.	0,67	0,64
« autres I.A.A. »	0,69	0,75	métaux non fer.	0,42	0,66
boissons	0,88	0,87	matériel ferro.	0,98	0,68
agriculture	0,60	1,00	aéronautique	0,87	0,71
pêche	0,91	1,06	chimie minérale	0,74	0,72
sucres	1,01	1,14	matériel électrique	0,82	0,73
conserves	1,16	1,23	auto-moto-cycles	0,94	0,83
lait	1,12	1,24	sidérurgie	0,96	0,91
corps gras	0,80	1,34	habillement	1,01	0,91
trvx du grain	1,29	1,35	armement	0,93	1,11
viandes	1,41	1,45	navale	1,04	1,14

Source : J.P. Domecq, Op. cit.

teuse (« tout ensilage », dérochés, pâtures ultra-intensives) qui s'efforcent actuellement de pallier le manque d'aliments concentrés et bon marché, plutôt que d'une tentative de « reconquête » du marché fourrager communautaire.

Le versement de paiements compensatoires plafonnés par producteur pourrait être envisagé sur les volumes écoulés sur le marché « libre ». Nous aurions donc maintient du système des prix européens pour les quantités qui trouvent actuellement preneurs dans la Communauté et application du système américain sur les excédents. Ce système double devrait satisfaire les principales forces qui animent le monde agricole et para-agricole :

— Les céréaliers verraient se rouvrir d'immenses débouchés sans nul besoin de coûteuses exportations.

— Les éleveurs français les plus éloignés des ports de la mer du Nord pourraient enfin bénéficier d'aliments du bétail concentrés et peu coûteux.

— Les fournisseurs de l'agriculture et au-delà, l'économie française seraient épargnés de l'effet déprimant qu'aurait le gel des terres sur leur niveau d'activité.

La seule indétermination provient de la réaction du complexe industriel et portuaire nordique qui semble gouverner l'importation des produits fourragers dans la CEE. Ce complexe (au côté duquel nous rangeons les Etats-Unis) se sentirait-il lésé si l'élevage méridional de la CEE absorbait les excédents céréaliers européens ou verrait-il là un moyen de conserver une définition de la PAC favorable à son commerce ?

RÉFÉRENCES

Association Générale des Producteurs de Blé. **Rapport du Congrès de La Baule**, juin 1987.

Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière. **L'économie laitière en chiffres**, mai 1988.

DOMECQ J.P. (1988). — **Le contenu en importations des échanges agro-alimentaires français**. Thèse Sciences Economiques, Paris II, février 1988.

Institut National de la Recherche Agronomique. **Pratique de l'alimentation des bovins**, 1981.

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. **Les comptes de l'agriculture française pour les années 1977 à 1986**.

8. Ces coefficients d'entraînement sont de type « leontief » obtenus à partir de la matrice des entrées intermédiaires d'origine nationale du T.E.S. en 90 bran-

ches. Il s'agit de coefficients d'entraînement « amont » ne prenant pas en compte l'effet sur le revenu lié à l'utilisation de la valeur ajoutée.